

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-308 du 23 Octobre 1980

portant mise à la retraite du Camarade Chef d'Escadron ATOHOUN Emile à compter du 1er Janvier 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 80-2 du 6 février 1980 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Octobre 1980 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Chef d'Escadron ATOHOUN Emile est admis à la retraite par la limite d'âge de son grade à compter du 1er Janvier 1981.

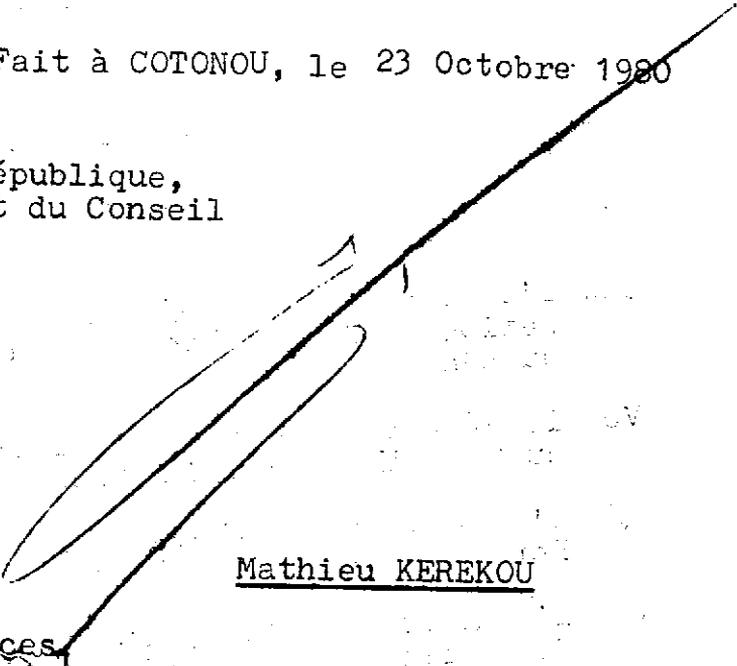
Article 2. - L'intéressé bénéficie d'une permission libérable de trois mois valable du 1er Octobre au 31 Décembre 1980 inclus.

.../...

Article 3.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

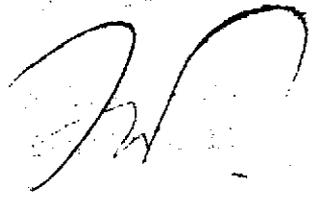
Fait à COTONOU, le 23 Octobre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB
4 SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4
MF 5 autres Ministères 21-Intéressé
1 Cab.Mil.10 EMGFDN 5 EMFSP 5
DPE-DAJL-INSAE 6 ISJ 2 ONEPI-DCCT-
Gde Chanc. 3 IGE et ses Sections
4 ANR 4 DSI 4 DB-DCF-Solde 6 Trésor
4 DI 4 JORPB 1. EMG/PAP 10 MDN 5